
La participation du Québec aux deux associations de parlementaires américains

par Jean-Pierre Saintonge

L'Assemblée nationale du Québec (ANQ) accorde une très grande importance aux relations interparlementaires, que ce soit en effectuant des accueils à l'intérieur de ses murs ou en déléguant ses représentants à des rencontres organisées par d'autres parlements ou associations parlementaires. Sous ce rapport, il est intéressant de noter que, pour la seule année 1990, les parlementaires québécois ont pris part à plus de soixante-dix activités interparlementaires. La majeure partie de ces activités a eu lieu au sein des cinq grandes organisations avec lesquelles l'Assemblée nationale entretient des relations étroites, nommément l'Association des parlementaires du Commonwealth, l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, le Council of State Governments, la Commission de coopération interparlementaire franco-québécoise, et le Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Conseil de la communauté française de Belgique.

La relation qui s'est développée avec les parlementaires américains est particulière et son évolution a connu un essor majeur au cours de la dernière année. Cet article donne un aperçu de la participation du Québec dans le cadre de l'organisation du Council of State Governments, le premier groupe, et de son intérêt manifesté au sein de l'association connue sous le vocable de la National Conference of State Legislatures, le second groupe.

Existant depuis 1933, le Council of State Governments (CSG) est une association de parlementaires qui regroupe des représentants et des sénateurs des cinquante États américains. Créé dans le but de renforcer le poids des législatures des États ainsi que leur rôle dans le système fédéral, le CSG a pour mission de fournir aux États membres :

- l'occasion d'étudier à leur niveau certains problèmes de société;
- un outil permettant de promouvoir la coopération régionale;

- un moyen de faciliter les relations entre les États et le gouvernement fédéral américain.

De façon générale, les conférences annuelles du CSG réunissent près d'un millier de participants. Les sujets qui y sont traités de même que les propositions qui sont faites lors de ces assises ont suscité l'intérêt de l'Assemblée nationale du Québec qui, depuis 1977, a jugé opportun d'y déléguer certains de ses députés.

Afin de maximiser la dynamique de l'association, le CSG est subdivisé en quatre régions ou familles : Eastern,



Jean-Pierre Saintonge est député de La Pinère à l'Assemblée nationale. Il fut élu Président de l'Assemblée en 1989.

Mid-Western, Southern et Western. Ainsi, la famille de l'Eastern Regional Conference (ERC) réunit les parlementaires de dix États du nord-est des États-Unis (Connecticut, Delaware, Maine, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island et Vermont) et des Îles Vierges américaines. Depuis peu, l'Assemblée nationale du Québec est devenue membre de l'ERC.

Le Québec membre international associé de l'ERC

Pendant plusieurs années, les députés de l'ANQ ont participé aux réunions annuelles de l'ERC à titre d'observateurs ou d'invités. En mars 1990, à la suite de pourparlers avec le CSG/ERC, l'Assemblée nationale du Québec enregistrait officiellement son adhésion à cette association de parlementaires en devenant « membre international associé » de l'ERC. L'Assemblée nationale est, pour le moment, la seule assemblée canadienne à voir acquis un tel statut.

En vertu des dispositions de l'entente intervenue avec le CSG/ERC, l'ANQ occupe un siège sans droit de vote au comité de direction du CSG/ERC. Cette présence est assumée par un député désigné par le Président de l'Assemblée nationale. En outre, deux représentants de l'ANQ peuvent collaborer aux activités des trois groupes de travail dont nous parlerons un peu plus loin et des cinq commissions qui oeuvrent dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie, de la santé et des services sociaux, de la fiscalité, et du commerce extérieur. Ces délégués peuvent y faire des présentations, proposer des résolutions et déposer des documents. Éventuellement, les groupes de travail et les commissions pourront tenir quelques-unes de leurs séances au Québec.

Les groupes de travail de l'ERC

Lors de son assemblée en mars 1990, le comité exécutif de l'ERC a arrêté les thèmes qui devront être examinés au cours des deux prochaines années par les trois groupes de travail, en l'occurrence le commerce extérieur, l'effet de serre et le SIDA. Jugés prioritaires, ces mandats devront être exécutés en regard d'objectifs précis fixés par le comité exécutif.

Le premier groupe de travail s'est vu investir du mandat sur le commerce extérieur; il a pour tâche de dégager un consensus entre les États du nord-est sur une stratégie régionale de promotion des exportations. Le groupe devra, entre autres, privilégier les moyens qui suivent :

- faire l'inventaire des activités courantes de promotion des exportations;
- réaliser un portrait comparatif de la région du nord-est eu égard aux exportations;
- assisté d'un consultant ou d'une faculté universitaire, produire un rapport préliminaire qui déterminera les secteurs possibles de coopération entre les États de la région. Ce rapport devra éventuellement faire l'objet d'audiences publiques et/ou être soumis à des

commissions parlementaires dans chacun des États afin d'en discuter les recommandations;

- produire un rapport final qui établira, pour l'ensemble de la région, la stratégie de coopération en matière de promotion des exportations.

Le deuxième groupe de travail a été chargé d'examiner le problème de l'effet de serre. Il a pour mandat d'étudier ce phénomène environnemental qui préoccupe grandement les collègues parlementaires américains de la région du nord-est. Son rôle consistera particulièrement :

- à dépister les causes de l'effet de serre en colligeant les plus récentes données sur le sujet, et à évaluer dans quelle mesure les États du nord-est contribuent au phénomène;
- à déterminer les stratégies existantes ou à élaborer pour chacun des États afin de réduire les émissions de gaz qui sont une cause de l'effet de serre, notamment le bioxyde de carbone;
- à élaborer un document exposant une position commune sur les stratégies susceptibles d'être adoptées au niveau régional et à tenir des audiences publiques portant sur les recommandations de ce document;
- à faire adopter par chacune des assemblées législatives un programme législatif ayant pour but de contrer l'effet de serre.

Enfin, le troisième groupe de travail a été mandaté pour débattre de la question du SIDA. L'approche retenue par ce groupe s'apparente à celles des deux autres groupes, c'est-à-dire :

- colliger toutes les informations sur le sujet;
- proposer une stratégie régionale de lutte contre le SIDA;
- tenir des audiences publiques;
- faire adopter par chacune des assemblées législatives un programme législatif en conséquence.

Le Québec et la NCSL

Examinons à présent l'intérêt que porte le Québec à une autre association américaine influente, soit la National Conference of State Legislatures (NCSL).

La NCSL est une association qui rassemble des députés américains en provenance des cinquante États. Elle a pour but principal de procurer aux parlementaires le soutien technique nécessaire à l'élaboration de politiques adaptées aux besoins locaux. De plus, elle alimente les législateurs en documentation sur des sujets et des problèmes sociaux divers tels le SIDA, la fiscalité, l'aide sociale, et s'engage dans la promotion des intérêts des États auprès du Congrès et des services publics fédéraux.

Il importe également de souligner que la NCSL met à la disposition de ses membres une banque de données informatisées sur l'activité politique et législative des cinquante États et qu'elle organise des ateliers qui s'adressent

aux élus ou à leur personnel et qui portent sur des thèmes variés tels les relations avec la presse, la recherche juridique, la rédaction et l'analyse des projets de loi, pour n'en énumérer que quelques-uns.

Bien que les activités de la NCSL aient éveillé l'attention du Québec, la participation de l'Assemblée nationale à cette organisation se résume, depuis plusieurs années déjà, à une présence aux rencontres annuelles, avec statut d'observateur uniquement. Ainsi, cinq parlementaires québécois ont assisté en août 1990 à la X^e Conférence annuelle tenue à Nashville, au Tennessee.

Conclusion

Par son programme de relations interparlementaires, l'Assemblée nationale du Québec poursuit des objectifs spécifiques, qui sont de faire bénéficier notre Institution de l'expérience des systèmes parlementaires étrangers, de faire connaître à d'autres parlements les réalisations originales propres au parlementarisme québécois, et d'ajouter à la formation des parlementaires québécois en leur permettant de découvrir des institutions législatives étrangères, et d'approfondir, de diversifier et d'élargir leurs connaissances à maints égards. On ne saurait donc nier que la participation des députés québécois aux activités du CSG/ERC et de la NCSL est un moyen privilégié de parvenir à cette finalité. ♦

Le symposium international sur la Démocratie

Pour marquer la bicentenaire des Institutions parlementaires du Québec une Symposium international sur la Démocratie aura lieu à Québec du 8 au 13 septembre 1992.

Le Symposium réunira une tribune de personnalités internationales invitées à s'exprimer sur le rôle, les aspirations et les contraintes de tous les acteurs de la vie politique.

Cette tribune de conférenciers sera composée de personnalités politiques, de parlementaires, de diplomates, de constitutionnalistes, de juristes, de politicologues, d'économistes, de représentants d'organismes internationaux et de journalistes.

